

Règles du concours Facebook « Les bonnes idées pour prendre l'air » de Coleman Canada

AUCUN ACHAT OU PAIEMENT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER.

Le concours Facebook « Les bonnes idées pour prendre l'air » de Coleman Canada est commandité par Sunbeam Corporation (Canada) limitée, faisant affaires sous le nom de Coleman Canada (commanditaire). Ce concours est régi par le présent règlement officiel (règlement officiel). En participant au concours, chaque participant consent à se conformer au présent règlement officiel, y compris toutes les conditions d'admissibilité, et accepte que les résultats du concours, comme déterminés par le commanditaire et ses mandataires, sont définitifs à tous égards. Le concours est soumis à tous les règlements et lois fédéraux, provinciaux et municipaux et devient nul lorsque la loi l'interdit. Cette promotion n'est aucunement commanditée, appuyée ou administrée par Facebook, ni n'y est associée. Les questions, commentaires ou plaintes concernant le concours doivent être adressés au commanditaire, et non à Facebook.

ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert aux résidents autorisés du Québec, qui sont âgés de dix-huit ans (18 ans) ou plus au moment de l'inscription, et qui ont un accès Internet et un compte Facebook valide avant le début de la période du concours (comme défini ci-dessous). Le commanditaire a le droit de vérifier l'admissibilité de chaque participant.

PÉRIODE DU CONCOURS

Le concours débute le vendredi 19 mai 2017 à midi HE et se termine le vendredi 29 septembre 2017, à midi HE (période du concours). Tous les commentaires/votes, J'aime doivent être reçus au plus tard à l'heure indiquée ou avant, pendant la période de participation en vigueur. Le commanditaire se réserve le droit de prolonger ou d'écourter le concours.

COMMENT PARTICIPER

Vous pouvez participer au concours en écrivant des commentaires ou en aimant les billets du concours sur la page Facebook du commanditaire. Après avoir soumis le commentaire/vote J'aime sur la page Facebook, le participant recevra un (1) bulletin de participation au tirage au sort. Vous pouvez participer autant de fois que vous le souhaitez.

SÉLECTION DU GAGNANT

Tous les bulletins de participation admissibles reçus pendant la période du concours seront recueillis dans une base de données à la fin de la période du concours applicable. Un gagnant sera choisi au hasard. Les chances de gagner au tirage au sort dépendent du nombre de participants par concours; ce nombre peut varier considérablement selon la popularité de chaque billet de concours.

Les gagnants seront annoncés directement sur la page du concours après la date de clôture du concours, laquelle est indiquée sur la page du concours. L'annonce des prix et les instructions pour les obtenir seront affichées sur le billet du concours applicable. Les gagnants seront invités à

envoyer un message directement à la page Facebook du commanditaire. Chaque participant doit surveiller son compte Facebook pour savoir s'il a gagné et recevoir d'autres communications concernant le concours. Si Cohn & Wolfe (administrateur) ou le commanditaire n'arrive pas à joindre un gagnant dans quinze (15) jours en utilisant les coordonnées fournies à l'inscription ou si le prix est retourné comme non livrable, le gagnant en question n'aura plus droit à son prix. Si un gagnant potentiel ne respecte pas le présent règlement officiel, il sera disqualifié.

PRIX : Un (1) article de camping Coleman Canada/Walmart Canada (indiqué dans le billet de concours en question).

Certaines conditions générales peuvent s'appliquer. Les frais accessoires et tous autres frais qui ne sont pas énumérés en tant que partie intégrante d'un quelconque prix dans le présent règlement officiel, mais qui peuvent être associés à l'attribution, à l'acceptation, à la réception et à l'utilisation de la totalité ou d'une partie du prix attribué sont supportés exclusivement par le gagnant du prix en question.

RESTRICTIONS SUPPLÉMENTAIRES

Le prix n'est pas cessible. Aucune substitution ni aucun équivalent pécuniaire des prix n'est autorisé. Le commanditaire et ses sociétés-mères, filiales, sociétés-sœurs, mandataires et représentants ne sont responsables d'aucune erreur typographique ou autre dans l'offre ou l'administration du concours, notamment les erreurs d'impression ou de publication, ou les erreurs dans le présent règlement officiel, la sélection et l'annonce d'un gagnant, ou la distribution d'un prix. Toute tentative d'endommager le contenu ou l'exploitation de ce concours est illicite et fera l'objet d'une possible action en justice par le commanditaire. Le commanditaire se réserve le droit de mettre fin au concours, de le suspendre ou de le modifier, sans préavis et pour quelque raison que ce soit, par exemple si le commanditaire détermine que le concours ne peut être organisé comme prévu ou si un virus, un bogue, une falsification ou une intervention non autorisée, une faille technique ou toute autre cause indépendante de la volonté du commanditaire altère l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne marche du concours. Dans le cas où une falsification ou une intervention non autorisée aurait eu lieu, le commanditaire se réserve le droit de supprimer les billets de participation suspects. Le commanditaire et ses sociétés-mères, filiales, sociétés-sœurs, mandataires et représentants respectifs, ainsi que tout fournisseur de réseau téléphonique ou de services, ne sont pas responsables de transcription incorrecte ou erronée de données de participation, d'erreur humaine, de défektivité technique, de transmission de données perdue ou retardée, d'omission, d'interruption, de suppression, de faille de connexion ou de dysfonctionnement d'un réseau téléphonique, d'un matériel informatique ou d'un logiciel, de l'impossibilité d'accéder à un site Web ou du service en ligne ou de toute autre erreur, humaine ou autre.

INDEMNISATION ET LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ : EN PARTICIPANT AU CONCOURS, CHAQUE PARTICIPANT ACCEPTE DE DÉCHARGER LE COMMANDITAIRE, AINSI QUE SES SOCIÉTÉS-MÈRES, FILIALES ET SOCIÉTÉS-SŒURS, LA PLATE-FORME FACEBOOK, L'ADMINISTRATEUR, LES AGENCES DE PUBLICITÉ ET DE PROMOTION, ET TOUS LEURS DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, EMPLOYÉS, REPRÉSENTANTS ET

MANDATAIRES RESPECTIFS, DE TOUS RESPONSABILITÉS, DOMMAGES, PERTES OU PRÉJUDICES RÉSULTANT TOTALEMENT OU PARTIELLEMENT, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DE LA PARTICIPATION AU CONCOURS ET DE L'ACCEPTATION, DE L'UTILISATION OU DU MAUVAIS USAGE D'UN PRIX GAGNÉ. LE COMMANDITAIRE ET SES SOCIÉTÉS-MÈRES, FILIALES ET SOCIÉTÉS-SŒURS NE FOURNISSENT AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, QUANT À LA CONDITION, À L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU À LA QUALITÉ MARCHANDE DU PRIX. LE COMMANDITAIRE ET SES SOCIÉTÉS-MÈRES, FILIALES ET SOCIÉTÉS-SŒURS, AGENCES DE PUBLICITÉ ET DE PROMOTION, AINSI QUE TOUS LEURS ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, EMPLOYÉS, REPRÉSENTANTS ET MANDATAIRES DÉCLINENT TOUTE RESPONSABILITÉ RELATIVE À DES DOMMAGES OCCASIONNÉS À UN SYSTÈME INFORMATIQUE DU FAIT DE L'ACCÈS OU DU TÉLÉCHARGEMENT D'INFORMATIONS OU DE DOCUMENTS RELATIFS AU CONCOURS.

PUBLICITÉ

Le participant autorise le commanditaire à utiliser son nom, son image ou ses commentaires à des fins publicitaires, sans paiement d'une contrepartie supplémentaire, sauf dans les cas où la loi l'interdirait.